



# District Mosellan de Football

## Commission Départementale des Arbitres

PV de la Réunion de la Section Technique de la CDA Moselle  
du 13 Octobre 2021

Présidence : M. MERULLA

Présents : MM. ANDRIVON, AULBACH, MULLER

Objet : Réserve pour Faute Technique d'Arbitrage déposée par le Club de VOYER

Match de championnat D3, groupe P, du 19/09/21 à 10h00  
SCHAEFERHOF-DABO 1 contre VOYER 1  
Score du match : 06 à 00

La section, après examen des différentes pièces versées au dossier :

Sur la FORME :

- A la lecture des documents en présence, on découvre que la procédure est respectée.

Sur le FOND :

- La description de l'événement relate un fait de jeu sur lequel les décisions de l'arbitre sont sans appel.
- La décision contestée (exclusion du joueur n° 14 de Voyer) a été prise avant la reprise du jeu et, tant que le jeu n'a pas repris, un arbitre peut revenir sur sa décision.

Par ces motifs, jugeant en premier ressort, la CDA Moselle, déclare que la réserve est :

**NON RECEVABLE SUR LE FOND**

La CDA Moselle transmet le dossier à la Commission Compétente pour homologation de cette rencontre.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du DMF dans les conditions de forme et de délais prévues aux Règlements Sportifs du Championnat.

MERULLA Vincent  
Président de la CDA Moselle